

Tournée Wonderpoule - Dossier de presse

Wonderpoule revendique le plein air dans les cantines

Contact presse :

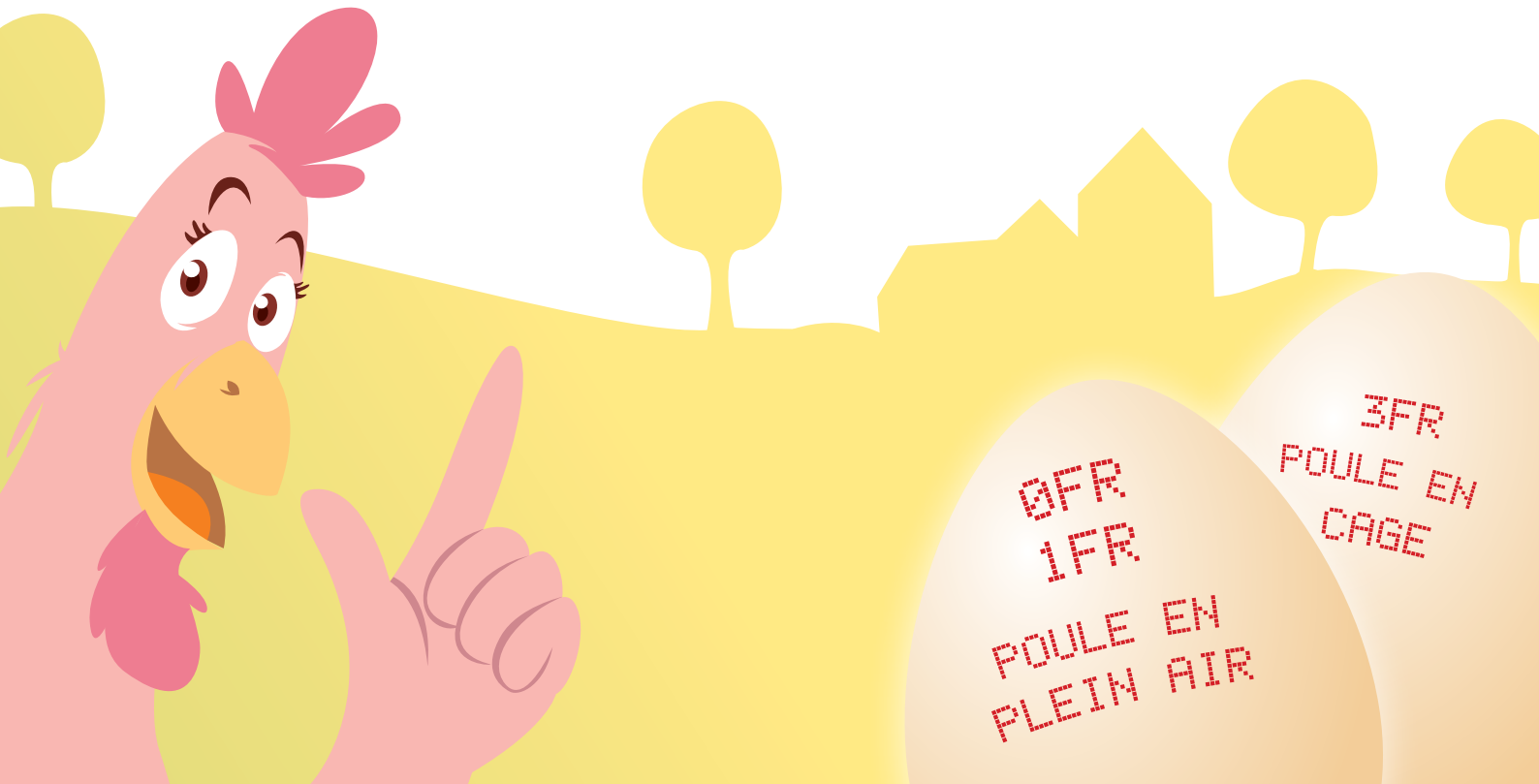
Aurélia Warin-Ramette

Chargée de campagnes

06.38.39.38.76 - 03.87.36.46.05

aurelia@pmaf.org

Stand PMAF – Wonderpoule du 16 au 25 juillet



Sommaire

Communiqué de synthèse	3
La PMAF, Wonderpoule et les poules pondeuses	4
Les œufs plein air dans la restauration collective	5
Elevages plein air : demande citoyenne, faible surcoût	6
Modes de production et bien-être des poules en élevage	7

Annexes

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)	I
Répondre à l'attente des citoyens et des consommateurs	II
Un étiquetage obligatoire	III

Communiqué de synthèse

A partir du 1er janvier 2012, les cages dites « nues » seront interdites et remplacées par des **cages « aménagées »**. Les poules pourront avoir accès à un « nid collectif », un « perchoir », une « zone de grattage » et 50 cm² de surface utilisable supplémentaire. Fondant son opinion sur les connaissances scientifiques actuelles, la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) considère les cages aménagées **inadaptées** aux besoins des oiseaux et préjudiciables à leur bien-être. Confinées dans ces cages collectives, les poules subissent **stress et frustrations** comportementales.

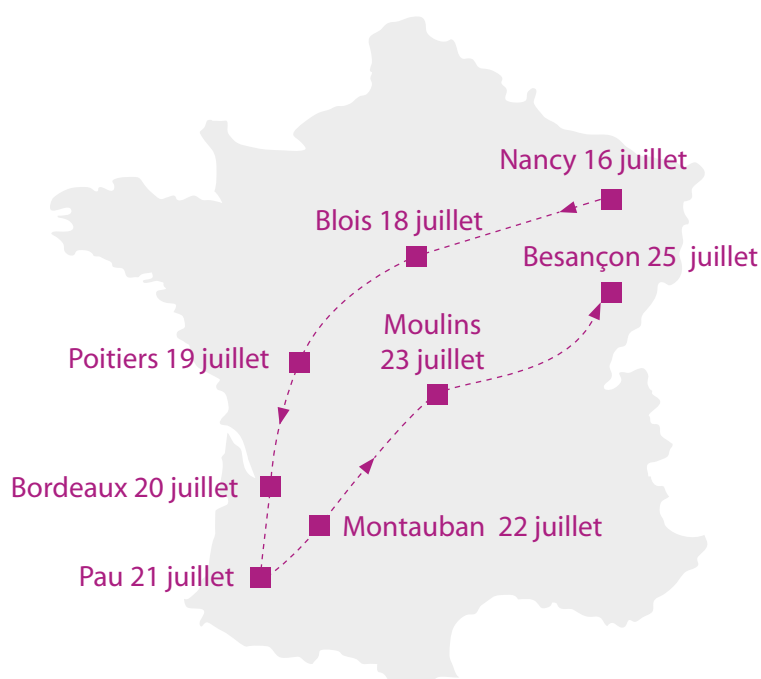
D'autres modes d'élevage existent, plus **respectueux** des besoins comportementaux des poules pondeuses : les élevages en **plein air**. Un espace herbeux, et parfois arboré, leur permettent d'explorer, de gratter le sol, de picorer ou encore de prendre des bains de poussières. En France, seules 17% des poules pondeuses vivent une vraie vie de poule, en plein air.

Pour sa campagne d'amélioration des conditions de vie des poules pondeuses, la PMAF a décidé de cibler les deux grands acteurs de ce changement : les consommateurs et les élus.

Le **choix d'achat** d'œufs plein air et de ses produits dérivés favorise directement les élevages de poules en plein air. Pour les distinguer de ceux provenant de poules élevées en cage, il suffit d'être attentif au premier chiffre inscrit sur la coquille de l'œuf : « **0** » et « **1** » indiquent que la poule a été élevée en plein air, « **2** » qu'elle a vécu dans un élevage au sol et « **3** » en cage. Aujourd'hui, 32% des œufs coquilles commercialisés sont issus d'élevages plein air.

Les élus ont un **pouvoir décisionnel** important dans le choix des produits des restaurants des collectivités locales. Choisir des œufs plein air pour les cantines permet de soutenir les éleveurs de poules plein air locaux et favorise la conversion des systèmes de cages de batterie en élevages plein air.

Mascotte de la PMAF, notre super-héroïne à plumes **Wonderpoule** milite activement pour que ses congénères aient le droit de vivre une vraie vie de poule !



La tournée Wonderpoule

Retrouvez l'équipe de la PMAF, accompagnée de Wonderpoule, dans 8 grandes villes françaises cet été. Son stand apporte information et moyens d'action pour tous les défenseurs des poules pondeuses.



La PMAF, Wonderpoule et les poules pondeuses

De l'élevage en cage au plein air : tous ensemble avec la PMAF

La PMAF œuvre depuis de nombreuses années pour l'expansion des systèmes d'élevages respectueux des besoins des animaux, auprès de tous les acteurs de la filière :

- Les **acteurs de la vie politique** locale, française et européenne, pour que les réglementations évoluent.
Suite aux pressions des associations de protection animale, l'interdiction des cages conventionnelles pour 2012 a été maintenue.
- Les **industriels de l'agro-alimentaire**, pour les inciter à utiliser des oeufs plein air .
On peut désormais trouver de la mayonnaise ou des pâtes aux oeufs de poules élevées en plein air dans les rayons des supermarchés.
- Les **professionnels de l'élevage**, pour que les règles minimales soit appliquées et les encourager à convertir leur élevage en système alternatif.
En 2009, les productions alternatives ont augmenté de 7% et en particulier les poules pondeuses élevées en mode de production biologique (+ 16% selon les résultats de l'Agence Bio).
- Les **distributeurs**, pour que les ventes d'oeufs plein air soient favorisées.
Les oeufs coquilles plein air représentent 32 % des volumes vendus en GMS et 46 % du chiffre d'affaires du rayon oeufs¹
- Les citoyens et **consommateurs**, qui sont les plus grands acteurs de ce changement.
Wonderpoule, l'une des mascottes de la PMAF, sensibilise depuis 4 ans les petits et les grands pour qu'ils favorisent les oeufs de poules élevées en plein air.

L'information auprès du grand public : la success-story de Wonderpoule

Née en juin 2007, Wonderpoule comptabilise plus de **30 stands** à son actif. Avec l'appui de l'équipe de la PMAF, elle se rend sur des salons, des stands ou des marchés afin d'informer les consommateurs sur ses congénères les poules pondeuses.

Appréciée des médias, elle a à son actif près de **160 interventions médiatiques**, dont 11 interventions télévisées !

Mis en ligne en 2007, près de **200 000 visiteurs** ont surfé sur le site www.oeufs.org pour découvrir les modes d'élevage des poules pondeuses, les codes sur les œufs et les moyens d'action à leur disposition.



¹ Note réalisée par le service économie de l'ITAVI en 2010

Les œufs plein air dans la restauration collective

Un levier d'action important

La restauration collective est un important levier de développement d'un élevage en plein air des poules pondeuses. Unique système répondant aux besoins multiples de ces animaux, favorisant le développement durable et le développement de la filière avicole, son essor est aujourd'hui possible par l'introduction d'œufs plein air dans les menus de la cuisine centrale. La PMAF informe les décideurs et acheteurs publics de cette opportunité mêlant économie durable, attente citoyenne, sensibilisation des jeunes enfants et bien-être animal.

Plus de 10 millions de repas servis par jour en France en restauration collective (scolaire, entreprise, institutions pour personnes âgées, hospitalier, carcéral...). Environ 62% des élèves des établissements de l'Education Nationale prennent quotidiennement leurs repas au service de restauration¹.

Changer les modes d'approvisionnement au bénéfice des poules pondeuses

Optant pour l'achat d'œufs plein air pour les établissements de la restauration collective, les municipalités optent pour une démarche intégrant des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de bien-être animal en lien avec un secteur avicole en pleine mutation.

Ce, sans nécessairement augmenter le coût des repas fournis.

La commande publique peut prendre en compte différents paramètres pour évoluer en :

- ajoutant les œufs plein air aux « 20% bio dans la restauration collective », engagement du Grenelle de l'environnement ;
- ajoutant les œufs plein air à la démarche municipale d'approvisionnement par des filières courtes, si c'est la politique locale existante ;
- fractionnant les appels d'offre et isolant le segments « œufs » ;
- passant des appels d'offre portant sur des petits volumes, les producteurs étant assurés d'honorer leurs engagements ;
- choisissant la commande publique la plus adaptée aux besoins de la municipalité pour que l'approvisionnement soit pérennisé : du traitement de gré à gré pour une commande inférieure à 4000 € aux différents seuils de marché public en passant par la prestation pour besoins occasionnels.

Un accompagnement dans la démarche

La Protection mondiale des animaux de ferme peut soutenir toute volonté d'améliorer les conditions de vie des poules pondeuses, notamment en mettant à disposition des outils et des actions de communication institutionnelle ou grand public et en créant sur le site internet www.œufs.org (site dédié de la PMAF qui a déjà reçu plus de 200 000 visiteurs) une liste des personnalités et des communes engagées dans cette démarche.

¹ AFSSA, juillet 2007. Évaluation de la connaissance et de l'application de la circulaire du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments dans les établissements publics du second degré (2005-2006)

Elevages plein air : demande citoyenne, faible surcoût

Agir à son niveau, c'est possible !

Sachant qu'un français consomme 235 oeufs par an, qu'une poule pond environ 250 oeufs par an, alors chacun d'entre nous est responsable d'une poule chaque année !

Près de **7 français sur 10** considèrent le niveau de bien-être des poules pondeuses plutôt mauvais ou très mauvais¹ et **accepteraient de payer leurs œufs plus chers** pour une amélioration des conditions de vie des poules pondeuses, parmi lesquels 43% consentiraient à une hausse de 50% du prix ou plus².

Un surcoût modique pour un bénéfice certain

La production d'œufs, dans des systèmes d'élevage respectueux du bien-être des animaux, induit pour l'éleveur des charges supplémentaires raisonnables par rapport à l'élevage en cages. Ces charges, reportées sur le prix d'achat, se limitent à 6 euros par an et par consommateur.

Le tableau ci-après illustre le coût supplémentaire entraîné par le changement vers un système de production alternatif (sol et plein air) :

Surcoût induit par la production d'un œuf - données UE	
Œuf au sol par rapport à un œuf de batterie	0,013 €
Œuf « plein air » par rapport à un œuf de batterie	0,026 €
Surcoût hebdomadaire pour le consommateur	
Coût du changement vers l'élevage au sol	3,06 € / an
Coût du changement vers le « plein air »	6,11 € / an

L'on peut ainsi accroître significativement la qualité de vie des poules pondeuses dans un système économiquement viable.

¹ Eurobaromètre 2005, attitudes of consumers towards the welfare of farmed animals, http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/euro_barometer25_en.pdf

² Enquête ITAVI, 2001 sur un échantillon représentatif de 959 personnes

Modes de production et bien-être des poules en élevage

Elevage en cage : la cage 2012 reste une cage



La directive européenne 1999/74/CE, qui établit les **normes minimales** relatives à la protection des poules pondeuses, prévoit l'interdiction des cages conventionnelles au **1^{er} janvier 2012**. A partir de cette date, les cages devront être aménagées ; elles seront équipées d'un nid collectif, de perchoirs et d'une zone de grattage.

Les nouvelles cages, offrant quelques aménagements et 50 cm² de surface utilisable supplémentaire sont une amélioration minime par rapport aux besoins complexes des poules pondeuses.

Besoins comportementaux

Contrairement aux idées reçues, les poules pondeuses possèdent un répertoire comportemental complexe et varié.

On sait qu'une poule construit un nid pour la ponte, mais saviez-vous qu'elle se perche sur différentes hauteurs en fonction de son statut hiérarchique ? Les poules passent près de 30% de leur temps à s'alimenter et à fouiller le sol. Elles prennent également des bains de poussières, pour se débarrasser de leurs parasites. La poule est un oiseau, il est donc nécessaire pour elle d'avoir l'espace suffisant pour étendre ses ailes et lisser ses plumes.

Les problèmes de bien-être, en cages

L'apparition de certains comportements agressifs est une réponse à la frustration des animaux. Ainsi, le **picage** constitue un problème majeur pouvant entraîner des conséquences importantes : lésions tissulaires graves, cannibalisme et mortalité. Le picage diminue lorsque les poules ont un espace suffisant pour évoluer. Outre le picage, d'autres problèmes peuvent être rencontrés en élevage de poules pondeuses, comme les **fractures**.

L'alternative respectueuse des animaux : l'élevage en plein air



Les systèmes d'élevage alternatifs (plein air de préférence) présentent des garanties supérieures en matière de **bien-être animal**, en offrant notamment plus de place aux oiseaux pour nicher, se percher, prendre des bains de poussière et rechercher leur nourriture. Ces systèmes d'élevage permettent aux poules d'exprimer une **grande gamme de comportements** en leur offrant un parcours extérieur durant la journée. Les meilleurs d'entre eux possèdent même un couvert forestier qui, en reproduisant l'environnement d'origine de ces oiseaux, les incite à utiliser leur environnement extérieur au maximum.

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

La Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) est une association française à but non lucratif dont la mission est reconnue d'utilité publique et qui œuvre pour le développement d'une agriculture durable conciliant les besoins des animaux, les contraintes du monde agricole et les attentes des consommateurs au bénéfice de tous.

La PMAF fonde l'ensemble de son action associative sur la reconnaissance – par le droit français (Code Rural) et européen (Protocole d'Amsterdam) - des animaux en tant qu'êtres sensibles.

Selon deux axes principaux, la PMAF encourage ainsi les bonnes pratiques d'élevage des animaux de ferme (plein air, biologique...) par :

- l'information du public (consommateurs, acteurs économiques, décideurs politiques, public scolaire, citoyens) ;
- le respect et l'évolution de la législation protégeant les animaux.

Dans ses relations institutionnelles ou privées comme dans son discours public, la Protection mondiale des animaux de ferme veille à fonder ses propos et son argumentation sur des données scientifiques vérifiées, s'appuyant sur les travaux universitaires les plus récents dans le domaine de l'éthologie et de la science du bien-être animal.

En relation avec les acteurs du monde agricole et ses partenaires institutionnels, la Protection mondiale des animaux de ferme encourage les systèmes d'élevage respectueux du bien-être des animaux, qu'ils soient labellisés par des signes de qualité officiels (Biologique, Label Rouge, AOC ...) ou résultent d'initiatives privées. Elle est, dans ce contexte, particulièrement attentive à la viabilité économique et à la durabilité des démarches agricoles qu'elle soutient.

L'association a pour but, sur l'ensemble du territoire national, européen ou mondial :

- de promouvoir la défense et la protection des animaux de ferme à chacune des différentes étapes de leur vie ;
- de soutenir et encourager les initiatives d'éleveurs, de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution qui contribuent à améliorer le bien-être des animaux en élevage (signes officiels de qualité, agriculture biologique, ...) ;
- de promouvoir la diffusion de l'état des connaissances en biologie, physiologie et éthologie (science du comportement) des animaux de ferme selon leur espèce, dans le cadre d'une approche documentaire et scientifique vérifiée, et notamment auprès du public scolaire ;
- de favoriser une meilleure connaissance des lois de protection animale auprès des professionnels et du grand public et de veiller à la bonne application de la réglementation, en apportant notamment son concours et son expertise aux forces de l'ordre et aux différents services de l'Etat concernés ;
- de favoriser les soins et l'hébergement aux animaux d'élevage victimes de mauvais traitements ou d'actes de cruauté, en tant qu'intermédiaire ou dans ses propres structures d'accueil.



Nous contacter :

Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)
8 ter en Chandellerue - BP 80242 - 57006 METZ cedex 1

Tél. : 03 87 36 46 05

Fax : 03 87 36 47 82

Email : courrier@pmaf.org

Pour en savoir plus, consultez notre site internet : www.pmaf.org



Répondre à l'attente des citoyens et des consommateurs

Dans le cadre de l'évolution des systèmes d'élevage, des études ont été menées, en France et en Europe, dans le but de connaître les attentes des consommateurs.

Ainsi, selon les résultats d'une enquête commanditée par le Ministère de l'Agriculture au Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), diffusés en décembre 2009, le consommateur se dit **prêt à payer plus pour garantir le bien-être animal** et acheter des produits de proximité.

Deux sondages Eurobaromètre¹ ont également été réalisés. Ils étaient consacrés à l'attitude des consommateurs à l'égard du bien-être animal, dans toute l'Union Européenne, en 2005 et 2006. Les résultats de ces sondages sont sans appel :

69% des citoyens français considèrent le niveau de bien-être des poules pondeuses plutôt mauvais ou très mauvais.

Le bien-être est jugé essentiel par les citoyens qui lui attribuent un degré d'importance de **8 à 10**. Les européens jugent qu'une action prioritaire doit être particulièrement menée dans le domaine des volailles.

En 2001, L'ITAVI avait également rédigé un compte-rendu² d'étude sur la demande des consommateurs. Ainsi, il en ressort que :

83% des sondés trouvent que les batteries de cages sont des systèmes **incompatibles** avec les conditions de vie décentes des poules

69% des personnes interrogées accepteraient de payer leurs œufs **plus chers** pour une amélioration des conditions de vie des poules pondeuses. Parmi eux, **43%** consentiraient à une hausse de 50% du prix, ou plus.

En Europe, les **acteurs de la grande distribution** multiplient les démarches d'assurance qualité en faveur du bien-être animal, en adoptant des politiques d'achat excluant les œufs de poules élevées en batterie. C'est le cas, par exemple de Carrefour, Cora, Lidl et de tous les supermarchés d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Autriche et de Suisse.

Dans l'industrie des produits transformés ainsi que dans la restauration hors foyer, le bien-être animal et les conditions d'élevage des poules pondeuses commencent à être pris en considération. Dans l'ensemble des pays de l'UE, Unilever (pour ses marques Amora et Maille en France) a officiellement renoncé à recourir à des œufs de batterie pour confectionner ses sauces et mayonnaises. McDonald's a pris des engagements similaires dans tous ses restaurants européens. Dans d'autres pays d'Europe, les restaurants Autogrill, IKEA, Starbucks, Subway ou Quick, les biscuits Dr Oetker, ou les cantines d'entreprise de Google, Microsoft, et celles du Parlement européen, affichent leur engagement en faveur des systèmes alternatifs à l'élevage en cage.

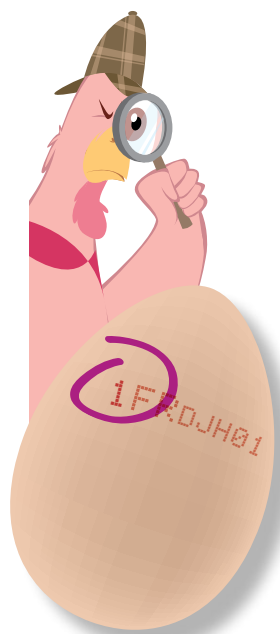
1 Enquêtes Eurobaromètre 2005 et 2006 sur l'attitude des consommateurs à l'égard du bien-être des animaux d'élevage

2 Etude réalisée par l'ITAVI en février 2001 sur l'impact des systèmes d'élevage des poules pondeuses sur la demande des consommateurs finaux, des distributeurs et des industriels.

Un étiquetage obligatoire

Une codification européenne pour informer des modes d'élevage

Des règlements européens¹ encadrent les pratiques commerciales et l'information communiquée au consommateur en matière d'œufs et de pratiques d'élevage. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les conditions d'élevage des poules pondeuses nous sont révélées à la lecture du code imprimé sur les coquilles. Les différents systèmes d'élevage apparaissent sous la forme d'un chiffre précédant les lettres du pays producteur :



Mention sur la boîte	Code sur l'œuf	Conditions d'élevage
Œufs de poules élevées en plein air (agriculture biologique)	0	Au moins 4 m ² de terrain extérieur par poule et alimentation biologique
Œufs de poules élevées en plein air	1	Au moins 4 m ² de terrain extérieur par poule
Œufs de poules élevées au sol	2	Élevage en bâtiment (à l'intérieur), mais sans cage. Au maximum 9 poules par m ² .
Œufs de poules élevées en cage	3	Élevage en cage avec 13 à 18 poules par m ² .

Cette exigence s'applique également aux marchés locaux et pour tous les œufs vendus en vrac. Pourtant, ces règles de transparence ne sont pas encore appliquées par tous les commerçants. En 2008, les inspections vétérinaires officielles menées sur les marchés dénotent une absence de marquage des œufs sur près d'un étal sur 5.

Les emballages d'œufs vendus au détail doivent en outre indiquer en toutes lettres, de manière visible et parfaitement lisible pour le consommateur, des mentions identifiant les modes d'élevage :

- « œufs de poules élevées en plein air »,
- « œufs de poules élevées au sol » ou
- « œufs de poules élevées en cage ».

La Protection mondiale des animaux de ferme regrette que cette information obligatoire soit parfois moins accessible que certaines mentions valorisantes, évoquant fraîcheur, tradition supposée ou nutrition.

¹ Réglements 1237/2007 CE, 589/2008 CE, 598/2008 CE concernant les normes de commercialisation applicables aux œufs

www.œufs.org

0FR
1FR
POULE EN
PLEIN AIR

3FR
POULE EN
CAGE



Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

Association dont la mission est Reconnue d'Utilité Publique
par arrêté préfectoral du 16 avril 2010
8 ter en Chandellerue - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél: +(33) 3 87 36 46 05 - Fax: +(33) 3 87 36 47 82
Email : courrier@pmaf.org - www.pmaf.org

